

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/01/2011 (Dernière actualisation de la page 01/01/2011)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

#### 1.1. FONCTION: Salariés

Catégorie	
2ème catégorie	14.8045
3ème catégorie	15.0017
4ème catégorie	15.2217
5ème catégorie	15.5652
6ème catégorie	15.9056
7ème catégorie	16.5309
Catégorie A	15.2729
Catégorie B	15.9056
Catégorie C	16.2974
Catégorie D	16.6920
Catégorie E	17.3203
Catégorie F	17.6893
Catégorie G	18.0600
Catégorie H	18.4290

#### 1.2. FONCTION: Etudiants

75% du taux horaire de base correspondant à la catégorie dans laquelle le jeune est occupé.